

QUESTIONS ET RÉPONSES N^o. 1

Ce document adresse **un** (1) question (en surbrillance) qu'Infrastructure Canada a reçues concernant DDS n^o. INFC-2020/21-PS3031.

Q1 :

Est-ce qu'un projet de sous-traitant peut être présenté pour le critère d'entreprise obligatoire et coté EO-4/EC-4 ?

R1 :

Un projet de sous-traitant peut-être présenté pour les critères d'entreprise obligatoire/coté EO-4/EC-4 en autant que le soumissionnaire démontre que ce projet a été réalisé en tout ou en partie par un ou des membres de l'équipe proposée par le soumissionnaire. En ce sens, le soumissionnaire doit s'assurer d'identifier la(les) ressource(s) clé (a) ayant participé à la réalisation dudit projet dans la description pour les critères EO-4 et EC-4 et (b) qu'au moins une de ces ressources soit présentée dans l'équipe proposée par le soumissionnaire pour un minimum d'un des critères technique obligatoire.

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS
RESTENT INCHANGÉES**

Procurement Services – Services et Approvisionnement
Infrastructure Canada
Contact us at – vous pouvez nous rejoindre:
infc.procurement-approvisionnement.infc@canada.ca